

Conformément au règlement (européen) n° 1907/2006  
conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

PUSH WC-REINIGER

**Code UFI**

XMA2-1C79-WH1M-307J

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation**

Produit de nettoyage sanitaire / Détartrant à usage professionnel.

**Utilisations déconseillées**

Tout autre usage est déconseillé.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**

Kleen Purgatis International AG

Adresse

Firststrasse 30 A  
8835 Feusisberg  
Suisse

Téléphone

+41 (0) 44 51535 60

Courriel

info@kleen-purgatis.ch

**Fabricant**

KLEEN PURGATIS GmbH

Adresse

Dieselstraße 10  
32120 Hiddenhausen  
Allemagne

Téléphone

+49 (0) 5223 9970-40

Courriel

info@kleen-purgatis.de

Site web

www.kleenpurgatis.de

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## Référence

Regulatory Affairs

## E-mail

info@kleen-purgatis.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Centre antipoison/Numéro d'urgence supplémentaire

145 (Disponible 24/7) - Tox Info Suisse (Disponible pour le public.)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas considéré comme dangereux aux termes du règlement CE 1272/2008.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au règlement CLP (CE) No 1272/2008

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

| Nom chimique                   | Numéro CAS<br>Numéro CE<br>Numéro REACH<br>Numéro index | Groupe  | Classification                                     | Phrase H<br>Facteur M<br>aigu<br>Facteur M<br>chronique | Limites spécifiques<br>de concentration<br>ATE                                                                                         | Remarque |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------|---------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| acide malique                  | 617-48-1<br>210-514-9<br>01-2119552463-40-xxxx<br>-     | 1 - 3%  | Skin Irrit. 2,<br>Eye Irrit. 2                     | H315, H319<br>-<br>-                                    |                                                                                                                                        | -        |
| acide citrique                 | 77-92-9<br>201-069-1<br>01-2119457026-42-xxxx<br>-      | 1 - 2%  | Eye Irrit. 2,<br>STOT SE 3 -<br>resp. tract irrit. | H319, H335<br>-<br>-                                    | ATE [Orale]:<br>5400 mg/kg pc                                                                                                          | -        |
| N-C8-18-amidopropyl<br>bétaine | 97862-59-4<br>931-296-8<br>01-2119488533-30-xxxx<br>-   | 1 - <2% | Eye Dam. 1,<br>Aquatic<br>Chronic 3                | H318, H412<br>-<br>-                                    | Eye Dam. 1, H318:<br>C ≥ 10%<br>Eye Irrit. 2, H319:<br>4% ≤ C < 10%<br>ATE [Orale]:<br>2335 mg/kg pc<br>ATE [Cutanée]:<br>620 mg/kg pc | -        |

### Autres informations, substances

Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Description des premiers secours

Secouristes : Faire attention à l'autoprotection.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si nécessaire.

#### Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## Ingestion

Ne pas faire vomir. Boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin.

## Informations à l'intention des médecins

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Inhalation

Non pertinent

### Contact avec la peau

Peut provoquer une irritation de la peau.

### Contact avec les yeux

Peut provoquer une irritation des yeux.

### Ingestion

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction d'incendie appropriés

Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Ce produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun à notre connaissance.

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### Autres

#### Autres

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel. Évacuez le personnel non affecté de la zone d'inhumation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Endiguer.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour les informations sur le stockage et la manipulation du produit, voir la section 7.  
Pour les informations sur l'exposition et l'équipement de protection individuel, voir la section 8.  
Pour les informations sur le matériel incompatible, voir la section 10.  
Pour les informations sur l'élimination du produit, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures préventives pour la manipulation

Porter un équipement de protection individuel. Éviter tout contact direct avec le matériau / produit.

#### Hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Classe de stockage selon TRGS 510 : 12 (Liquides non inflammables)

Température de stockage : 10 °C à 40 °C

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

GISCODE: GS10

Voir la section 1.2: Produit de nettoyage sanitaire / Détartrant

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites nationales d'exposition professionnelle

| Constituant    | Numéro CAS<br>Numéro CE | Valeurs limites de moyenne d'exposition<br>ppm / mg/m³ | Valeurs limites à court terme<br>ppm / mg/m³ | Source | Remarque                | Année |
|----------------|-------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------|-------------------------|-------|
| acide citrique | 77-92-9<br>201-069-1    | - / 2 /                                                | - / 4 /                                      | suva   | SSc, inhalable fraction | -     |

#### DNEL/DMEL

| Nom de produit/substance<br>(Numéro CAS/Numéro CE)    | Type | Exposition                           | Valeur     | Population    | Effets           |
|-------------------------------------------------------|------|--------------------------------------|------------|---------------|------------------|
| acide malique<br>(617-48-1/210-514-9)                 | DNEL | Chronique (long terme)<br>Inhalation | 32 mg/m³   | Employés      | Locaux           |
| acide malique<br>(617-48-1/210-514-9)                 | DNEL | Chronique (long terme)<br>Inhalation | 5,33 mg/m³ | Employés      | Sys-<br>témiques |
| acide malique<br>(617-48-1/210-514-9)                 | DNEL | Chronique (long terme)<br>Orale      | 6 mg/kg    | Consommateurs | Sys-<br>témiques |
| acide malique<br>(617-48-1/210-514-9)                 | DNEL | Aiguë (court terme)<br>Orale         | 20 mg/kg   | Consommateurs | Sys-<br>témiques |
| acide malique<br>(617-48-1/210-514-9)                 | DNEL | Aiguë (court terme)<br>Inhalation    | 104 mg/m³  | Employés      | Sys-<br>témiques |
| N-C8-18-amidopropyl bétaine<br>(97862-59-4/931-296-8) | DNEL | Chronique (long terme)<br>Cutanée    | 7,5 mg/kg  | Consommateurs | Sys-<br>témiques |
| N-C8-18-amidopropyl bétaine<br>(97862-59-4/931-296-8) | DNEL | Chronique (long terme)<br>Orale      | 7,5 mg/kg  | Employés      | Sys-<br>témiques |
| N-C8-18-amidopropyl bétaine<br>(97862-59-4/931-296-8) | DNEL | Chronique (long terme)<br>Inhalation | 44 mg/m³   | Employés      | Sys-<br>témiques |

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## PNEC/PEC

| Nom de produit/substance<br>(Numéro CAS/Numéro CE)    | Type | Milieu environnemental | Valeur      |
|-------------------------------------------------------|------|------------------------|-------------|
| acide malique<br>(617-48-1/210-514-9)                 | PNEC | Eau potable            | 0,1 mg/l    |
| acide malique<br>(617-48-1/210-514-9)                 | PNEC | Eau de mer             | 0,01 mg/l   |
| acide malique<br>(617-48-1/210-514-9)                 | PNEC | Station d'épuration    | 3 mg/l      |
| acide citrique<br>(77-92-9/201-069-1)                 | PNEC | Eau potable            | 0,44 mg/l   |
| acide citrique<br>(77-92-9/201-069-1)                 | PNEC | Eau de mer             | 0,044 mg/l  |
| acide citrique<br>(77-92-9/201-069-1)                 | PNEC | Station d'épuration    | 1000 mg/l   |
| acide citrique<br>(77-92-9/201-069-1)                 | PNEC | Sédiment (eau potable) | 34,6 mg/kg  |
| acide citrique<br>(77-92-9/201-069-1)                 | PNEC | Sédiment (eau de mer)  | 3,46 mg/kg  |
| acide citrique<br>(77-92-9/201-069-1)                 | PNEC | Sol                    | 33,1 mg/kg  |
| N-C8-18-amidopropyl bétaine<br>(97862-59-4/931-296-8) | PNEC | Eau potable            | 0,0135 mg/l |
| N-C8-18-amidopropyl bétaine<br>(97862-59-4/931-296-8) | PNEC | Sédiment (eau potable) | 11,1 mg/kg  |
| N-C8-18-amidopropyl bétaine<br>(97862-59-4/931-296-8) | PNEC | Sol                    | 0,85 mg/kg  |

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Non pertinent

### Protection des yeux / du visage

Lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques avec protection latérale conforme à l'EN166.

### Protection des mains

Porter des gants de protection jetables résistant aux produits chimiques conformément à l'EN374.

### Autres protections de la peau

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## **Protection respiratoire**

Ce type d'équipement de protection individuelle n'est pas nécessaire dans le cadre de l'utilisation normale prévue pour le produit.

## **Risques thermiques**

Non pertinent

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

#### **État physique**

Liquide

#### **Couleur**

Rouge

#### **Odeur**

agrumes frais

#### **Seuil olfactif**

Non déterminé pour le mélange.

#### **Point de fusion / congélation**

Non déterminé pour le mélange.

#### **Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition**

Donnée non disponible

#### **Inflammabilité**

Non applicable.

#### **Limites inférieure et supérieure d'explosivité**

Donnée non disponible

#### **Point d'inflammation**

Donnée non disponible

#### **Température d'auto-allumage**

Non applicable.

#### **Température de dégradation**

Non déterminé pour le mélange.

#### **pH**

1,8

#### **Viscosité cinématique**

Non déterminé pour le mélange.



Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## Viscosité, dynamique

Non déterminé pour le mélange.

## Solubilité

Soluble dans l'eau

## Hydrosolubilité

Miscibilité

## Coefficient de partage n-octanol / eau

Non déterminé pour le mélange.

## Pression de vapeur

Non déterminé pour le mélange.

## Densité et/ou densité relative

Non déterminé pour le mélange.

## Densité relative

1,025 g/ml

## Densité de vapeur relative

Non déterminé pour le mélange.

## Taux d'évaporation

Non déterminé pour le mélange.

## Dangers d'explosion

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

## Caractéristiques oxydantes

Le produit/mélange n'a pas de propriétés explosives.

## COV %

<3%

## Propriétés des particules

Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Ce produit/mélange ne contient aucun nanomatériau ni nanoforme au sens du règlement (CE) n° 1907/2006.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales.

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

## 10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

## 10.5 Matières incompatibles

Métaux, nettoyeurs contenant du chlore.

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour des informations sur les produits de combustion, voir la section 5.

Développement de chaleur au contact d'alcalis.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Données toxicologiques pour les composants

#### Toxicité aiguë

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

| Nom du produit/de la substance<br>N° CAS/CE                     | Descripteur de dose | Valeur / dose | Voie d'exposition | Durée de l'exposition | Animaux testés | Méthode/ Directive | Remarques |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|---------------|-------------------|-----------------------|----------------|--------------------|-----------|
| acide malique<br>617-48-1 /<br>210-514-9                        | DL50                | 9.300 mg/kg   | Oral(e)           | -                     | rat            | OECD 401           | -         |
| acide malique<br>617-48-1 /<br>210-514-9                        | CL50                | >1.306 mg/l   | Inhalation        | 4 h                   | rat            | OECD 403           | -         |
| acide citrique<br>77-92-9 /<br>201-069-1                        | LD50                | 5.400 mg/kg   | Oral(e)           | -                     | souris         | OECD 401           | ECHA      |
| acide citrique<br>77-92-9 /<br>201-069-1                        | LD50                | >2.000 mg/kg  | Cutanée           | -                     | rat            | OECD 402           | ECHA      |
| N-C8-18-<br>amidopropyl<br>bétaine<br>97862-59-4 /<br>931-296-8 | LD50                | 2.335 mg/kg   | Oral(e)           | -                     | rat            | -                  | -         |

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peut provoquer une irritation de la peau.

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation des yeux.

## Provoque des allergies des organes respiratoires et cutanées

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

## Cancérogénicité

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

## Toxicité pour la reproduction

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

## Danger par aspiration

Les données disponibles ne permettent pas de catégoriser le produit.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë pour les poissons

| Nom du produit/de la substance<br>N° CAS/CE | Type de mesure | Valeur/Résultat | Durée de l'exposition | Espèce         | Méthode/<br>Directive | Remarque |
|---------------------------------------------|----------------|-----------------|-----------------------|----------------|-----------------------|----------|
| acide malique<br>617-48-1 /<br>210-514-9    | CL50           | >100 mg/l       | 96h                   | Danio rerio    | OECD 203              | -        |
| acide citrique<br>77-92-9 /<br>201-069-1    | LC50           | 440 mg/l        | 48 h                  | Leuciscus idus | OECD 203              | ECHA     |

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
 Délivré: 2025-07-29  
 Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



| Nom du produit/de la substance<br>N° CAS/CE               | Type de mesure | Valeur/Résultat | Durée de l'exposition | Espèce              | Méthode/Directive | Remarque |
|-----------------------------------------------------------|----------------|-----------------|-----------------------|---------------------|-------------------|----------|
| N-C8-18-amido-propyl bétaine<br>97862-59-4 /<br>931-296-8 | LC50           | 1,1 mg/l        | 96h                   | Pimephales promelas | -                 | -        |

## Toxicité aiguë pour les algues

| Nom du produit/de la substance<br>N° CAS/CE               | Type de mesure | Valeur/Résultat | Durée de l'exposition | Espèce                          | Méthode/Directive |
|-----------------------------------------------------------|----------------|-----------------|-----------------------|---------------------------------|-------------------|
| acide malique<br>617-48-1 /<br>210-514-9                  | EC50           | >100 mg/l       | 72h                   | Pseudokirchneriella subcapitata | Test statique     |
| N-C8-18-amido-propyl bétaine<br>97862-59-4 /<br>931-296-8 | EC50           | 1,5 mg/l        | 72 h                  | Algue                           | -                 |

## Toxicité aiguë pour les crustacés

| Nom du produit/de la substance<br>N° CAS/CE               | Type de mesure | Valeur/Résultat | Durée de l'exposition | Espèce        | Méthode/Directive | Remarque |
|-----------------------------------------------------------|----------------|-----------------|-----------------------|---------------|-------------------|----------|
| acide malique<br>617-48-1 /<br>210-514-9                  | EC50           | 47,52 mg/l      | 48h                   | Daphnia magna | OECD 202          | -        |
| acide citrique<br>77-92-9 /<br>201-069-1                  | LC50           | 1.535 mg/l      | 24 h                  | Daphnia magna | -                 | ECHA     |
| N-C8-18-amido-propyl bétaine<br>97862-59-4 /<br>931-296-8 | EC50           | 1,9 mg/l        | 48 h                  | Daphnie       | -                 | -        |

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## Toxicité pour les micro/macro-organismes

| Nom du produit/<br>de la substance<br>N° CAS/CE | Type de mesure | Valeur/Résultat | Durée de<br>l'exposition | Espèce                        | Méthode/Directive |
|-------------------------------------------------|----------------|-----------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------|
| acide malique<br>617-48-1 /<br>210-514-9        | EC50           | >300 mg/l       | 3h                       | Bactéries (boues<br>activées) | OECD 209          |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de bio-dégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Mobilité

Pas d'information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB selon l'article 57 / Annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange/produit ne contient aucun ingrédient ayant des propriétés de perturbateur endocrinien au sens des règlements (CE) 1907/2006 et (UE) 2018/605 et du règlement délégué (UE) 2017/2100.

### 12.7. Autres effets néfastes

Ce produit/mélange ne contient aucun ingrédient au sens du règlement (CE) n° 1005/2009 qui appauvrissent la couche d'ozone.

### Autres

#### Classe d'eau allemande

WGK1 - pollue faiblement l'eau

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Considérations relatives à l'élimination

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

A noter:

- Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (OPAD)
- Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## Emballage

Ne pas réutiliser des récipients vides. Produits et méthodes recommandés pour le nettoyage :  
rincer plusieurs fois le bidon à l'eau et le jeter avec les ordures ménagères.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code OMD (Ordonnance sur le traitement des déchets) pour le type de déchets 'Autres  
déchets chimiques problématiques (EWW 127)' :

| Code de déchet | Description des déchets                                 |
|----------------|---------------------------------------------------------|
| 20 01 30       | détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29 |

S'il vous plaît noter - un astérisque (\*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition ADR/RID/ADN correct

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'est pas applicable

### Autres

N'est pas applicable

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations européennes

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents)

Ingrédients selon l'annexe VII : < 5 % agents de surface amphotères, contient parfums, LIMONENE.

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV : Non

Restrictions de substances selon l'annexe XVII : Non

Substances de la liste candidate REACH (SVHC) : Non

Règlement (UE) n° 528/2012 (BPR - Règlement sur les produits biocides)

Ingrédients actifs : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1148 (explosifs)

Matière première restreinte conformément à l'annexe I : Non pertinent

Matières premières à déclarer conformément à l'annexe II : Non pertinent

Directive européenne 2011/65/UE (ROHS 2)

Restrictions de substances selon l'annexe II : Non pertinent

Règlement (UE) 2019/1021 (POP)

Organismes polluants persistants: Non pertinent

Directive européenne 2012/18/UE (Seveso III)

Catégorie de danger Seveso : Non pertinent

#### Réglementations nationales

En outre, toutes les dispositions nationales et locales relatives à la manipulation des produits chimiques sont respectées.

Teneur en COV: 0,55 %

Liquide dangereux pour l'eau : classe B

Le produit n'est pas soumis à l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM).

ORRChim: Le produit n'appartient à aucun groupe chimique.

Réservé aux utilisateurs professionnels - ne doit pas être remis aux utilisateurs privés.

CPID: 284987-95

813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses  
(Ordonnance sur les produits chimiques, OChim)

814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations  
et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits  
chimiques, ORRChim)

Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



832.30 Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA)

Valeurs limites sur le lieu de travail Valeurs MAK/BAT actuelles (publiées par la SUVA)

## Autres réglementations, limitations et législations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de sécurité.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications par rapport à la révision précédente

Mise à jour générale sans modifications.

### Abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ARA - Appareil respiratoire autonome

C&E - Classification et étiquetage

CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008

CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction

CSR - Rapport sur la sécurité chimique

DL50 - Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

DNEL - Dose dérivée sans effet

ECHA - Agence européenne des produits chimiques

ETA - Estimation de la toxicité aiguë

IATA - Association internationale du transport aérien

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

Kow - Coefficient de partage octanol-eau

LoW - Liste des déchets

PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation des substances chimiques et restrictions applicables à ces subs

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

SGH - Système général harmonisé

STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles

SVHC - Substances extrêmement préoccupantes

UFI - Identifiant unique de formulation

VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle

vPvB - Très persistant et très bioaccumulable



Conformément au règlement (européen) n°  
1907/2006 conforme avec CH-OChim 813.11

# PUSH WC-REINIGER

Numéro de version: 5.1  
Délivré: 2025-07-29  
Remplace la fiche de données de sécurité: 2021-11-29



## **Références bibliographiques et sources de données**

Dossiers d'enregistrement REACH  
ECHA C&L - Inventaire  
Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières

## **Méthodes d'évaluation pour la classification**

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'article 9 du règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :  
Dangers pour la santé : Méthode de calcul

## **Signification des phrases**

Skin Irrit. 2 - Irritation cutanée, catégorie de danger 2  
Eye Irrit. 2 - Irritation oculaire, catégorie de danger 2  
STOT SE 3 - resp. tract irrit. - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie de danger 3 - Irritation des voies respiratoires  
Eye Dam. 1 - Lésions oculaires graves, catégorie 1  
Aquatic Chronic 3 - Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

## **Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No 1907/2006 (REACH) tel que modifié le Règlement (UE) 2020/878.

## **Notes du fabricant**

Désistement juridique: Les informations ci-dessus est considéré comme correct. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.